

que le gouvernement reconnaisse non pas en accordant des pitances chaque mois, mais en appliquant une politique vraiment efficace, pour que ces gens puissent véritablement participer à la vie économique de notre pays. Ces gens-là, handicapés ou pas, vieillards ou pas, diplômés ou enfants, bref, tous veulent participer à la vie économique du Canada.

Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de bois mort qu'on traîne, mais d'un actif pour la société, dans la mesure où la société veut bien leur faire une place. Et, pour cela, on doit reconnaître le rôle de la consommation.

Voilà pourquoi, dans la motion que nous présentons, nous blâmons le gouvernement de n'avoir pas, et je cite:

...su mettre en place des mécanismes financiers, tels l'escompte compensé et le dividende national, afin de faire profiter les masses de cet enrichissement collectif que constitue une jeunesse instruite et mieux outillée...

Monsieur l'Orateur, pour faire participer les masses à la vie économique, on doit adopter des mesures permettant à l'individu d'acheter les produits, afin qu'on puisse en produire de nouveaux.

Monsieur l'Orateur, le but de la production n'est pas de produire pour produire, ce qui serait aussi ridicule que d'être élu pour ne rien faire, comme l'a été le député de Lévis...

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député de Lévis pose-t-il la question de privilège?

M. Guay (Lévis): Oui, monsieur l'Orateur.

Même si les créditistes pensent avoir la solution à tous les problèmes, je suis d'avis que le député de Lotbinière devrait s'occuper de sa circonscription. Quant à moi, je suis capable de m'occuper de la mienne. Je l'ai prouvé jusqu'à ce jour, monsieur l'Orateur, et je pense que ses accusations gratuites...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Il est bien difficile pour la présidence de reconnaître le bien-fondé de la question de privilège. Nous sommes plutôt devant une question de débat et d'argumentation. A mon avis, la meilleure solution serait de permettre à l'honorable député de Lotbinière de terminer son discours et de lui signaler qu'il lui reste environ 30 secondes pour le terminer.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, mais si l'honorable député de Lévis avait été à la Chambre quand j'ai commencé mon discours, je pourrais répéter ce que j'ai dit, parce que je n'accepte pas ce qu'il vient de dire. Voici: Il n'existe pas de solution globale à nos problèmes économiques et sociaux. Toutefois, ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier, car lorsque nous l'échapperons, nous aurons une jolie omelette.

Lorsque la population de Lévis échappera l'honorable député, cela fera une jolie omelette!

Monsieur l'Orateur, je termine ainsi mes remarques. Je réitère ma demande à mes honorables collègues d'étudier, tout au moins, et non pas de rejeter d'un revers de la

main, les propositions que nous faisons sur l'escompte compensé et sur le dividende national. Que le gouvernement appelle cela comme il le voudra, mais qu'il respecte notre demande ou, tout au moins, qu'il l'étudie, afin de permettre à chaque Canadien de jouer pleinement son rôle, non seulement comme producteur, mais aussi comme consommateur et pour que tous jouissent de la production qui dort actuellement sur les tablettes des magasins.

M. Ovide Laflamme (Montmorency): Monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député de Montmorency se lève-t-il dans l'intention de poser une question?

M. Laflamme: Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de demander à l'honorable député de Lotbinière s'il accepterait de répondre à une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Étant donné que le temps de parole alloué à l'honorable député de Lotbinière est maintenant écoulé, il faudrait obtenir le consentement unanime de la Chambre afin de lui permettre de répondre à la question.

La Chambre est-elle d'accord pour permettre à l'honorable député de Lotbinière de répondre à une question de l'honorable député de Montmorency?

Des voix: D'accord!

M. Laflamme: Je remarque, qu'après avoir entendu le discours de l'honorable député de Lotbinière, monsieur l'Orateur, que le député a parlé de la distribution de dividende. Je voudrais d'abord qu'il dise à la Chambre si ce dividende est bien le versement par le trésor fédéral d'une somme d'argent à chaque individu.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de sa question, et je l'en félicite. Il affiche une attitude positive, et je m'en réjouis.

La réponse est à la fois complexe et simple. Il s'agirait de crédits nouveaux, émis par la Banque du Canada, suivant la conjoncture économique. En effet, si la production est plus élevée que le pouvoir d'achat, le premier rôle de la Banque du Canada, selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, serait de contrôler l'émission de la monnaie et du crédit. Nous voulons qu'elle remplisse parfaitement ce rôle et qu'elle serve à réaliser l'équilibre entre la production et la consommation.

Il s'agirait donc de crédits nouveaux, non grevés de dettes, qui pourraient être donnés à chaque Canadien, afin qu'il puissent pleinement jouer son rôle dans la consommation.

Ce n'est certainement pas une taxe.

M. Laflamme: Monsieur l'Orateur, j'ai posé la question à l'honorable député, parce que je veux chercher à le comprendre, étant donné qu'il nous demande d'essayer de comprendre. Cette distribution de crédits nouveaux, d'après ce qu'il vient de dire, serait effectuée par la Banque du Canada. Comment, alors, ces crédits nouveaux pourraient-ils être différents d'une simple impression d'argent qui serait éventuellement distribué à la population?